OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

trimestriel

n° 31

avril 2007

1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Le centre culturel de Soisy toujours au point mort

Comme ont pu le constater tous les Soiséens, rien n'a bougé sur la friche Rincheval depuis le printemps 2001 où une jolie pancarte, juste avant les élections municipales, annonçait : « Ici bientôt votre centre culturel ».

Mais ce stand-by n'est pas perdu pour tout le monde : en effet, en mars 2002, la ville signait un marché avec la société ABCD, dont la seule finalité était *« d'élaborer un programme permettant, à terme, de lancer un concours d'architecture et de finaliser ce projet »*. C'est-à-dire qu'on finance une étude qui permettra à d'autres, plus tard, de concevoir leur projet...

Pancarte posée en février 2001 avenue du Général-Leclerc...

Sans que l'on sache si cette entreprise avait produit quelque chose, en mai 2004 la Ville lui confiait une mission complémentaire comportant *« un affinement du programme global en fonction des intentions urbaines d'insertion du projet dans la requalification de la RD928 réalisée par le conseil général »*. Si on comprend bien, cela voulait dire qu'il fallait modifier le projet en fonction d'hypothétiques travaux sur l'avenue du Général-Leclerc, travaux dont trois ans après on ne sait toujours rien.

Raisonnements obscurs. – Et aujourd'hui, au nom de problématiques que l'on voudrait nous faire croire nouvelles comme *« l'arrivée du prolongement du BIP, la requalification du quartier des Noëls, la requalification de l'avenue du Général-de-Gaulle, et le projet d'urbanisme sur les propriétés Fayolle et Filloux »*, cela amène la commune à *« étudier la possibilité financière de réalisation en une seule phase au lieu des deux auparavant prévues et la modification du projet initialement élaboré »*. Si l'on ne peut que se réjouir de l'hypothèse de construction en une seule tranche au lieu de deux comme c'était prévu dans le plan quinquennal de... 1995, bien malin qui trouvera le lien de cause à effet.

Et c'est en fonction de ces raisonnements obscurs que le maire a fait voter au conseil municipal, le 29 mars 2007, un nouvel avenant au marché avec la société ABCD d'un montant de 11.200 euros pour une prestation faisant intervenir entre autres un acousticien chargé de *« définir les exigences acoustiques »* et un scénographe devant *« définir les équipements scénographiques de la salle de spectacles »*, ce qui est évidemment indispensable pour passer de deux tranches à une.

Surtout, on se demande ce qu'il y avait dans les précédentes études et si ce petit jeu va durer longtemps. Mais peut-être M. Strehaiano espère-t-il secrètement que, dans quelques années, cette société-conseil décrétera, dans une énième étude, que ce n'est plus la peine de construire quoi que ce soit puisque chacun peut avoir la même chose devant son ordinateur...

F. D.

Du pacte aux actes

Sitôt le Pacte écologique signé, la plupart des candidats à l'élection présidentielle sont retournés vaquer à leurs affaires comme si de rien n'était. Les choses n'ont pas beaucoup bougé depuis que le président sortant déclarait « la maison brûle et nous regardons ailleurs ». La différence c'est que, maintenant, c'est en pleine conscience que nous regardons la maison brûler.

Nicolas Hulot a eu raison de vouloir peser sur tous les candidats, tant les enjeux auxquels nous avons à faire face rendent minuscules les passes d'armes auxquelles se livrent les politiques. Mais il faut bien avouer que, faute de moyens de pression suffisants, c'est un semi-échec. Il reste encore toutefois un espoir, si les 10 % de Français qui reconnaissent comme prioritaires les objectifs du Pacte écologique arrivent à chasser ce brouillard médiatique, à examiner vraiment ce que sont les propositions des candidats et à juger qui, parmi eux, non pas depuis le mois de janvier mais depuis des années, ont des actes qui vont dans le sens de ce que réclame le Pacte. Alors oui, cela voudra dire que nous avons sorti la pompe à incendie, et qu'enfin nous dirigeons son jet vers la maison qui brûle.

François Delcombre

PATRIMOINE

Une protection supplémentaire pour le lac

Du 5 février au 16 mars 2007 s'est déroulée une enquête d'utilité publique afin de créer une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en substitution du périmètre existant autour du lac principal d'Enghien.

Ce périmètre créé le 6 novembre 1942 ne protégeait que le site du lac. Il ne s'appliquait qu'à la commune d'Enghien-les-Bains et non aux parties des communes de Saint-Gratien et de Soisy-sous-Montmorency situées à moins de 500 m de celui-ci du lac Nord, ou petit lac.

Dans un souci de mieux protéger le reste de la commune et en particulier les immeubles présentant un intérêt propre, la ville d'Enghien a demandé en 2003 la création d'une ZPPAUP, s'ajoutant aux protections existantes et ne s'y substituant pas.

Après une étude de plus de deux ans impliquant l'architecte des Bâtiments de France, la Drac, la Diren (Direction régionale de l'environnement), la DDE, le SDAP (Service départemental de l'architecture et du patrimoine) et le préfet d'une part et la commune d'autre part, l'enquête publique a pu démarrer le 5 février 2007.

A ce titre le dossier présenté au public présentait :

– un rapport préparatoire rappelant la protection existante et présentant le contexte géographique et historique ;

– un inventaire du patrimoine architectural (450 immeubles protégés) ;

– un inventaire des espaces publics ;

– le règlement de la ZPPAUP fixant le rôle de l'architecte des Bâtiments de France après mise en vigueur de la zone de protection, une certaine hiérarchisation des mesures de protection selon le caractère et l'ancienneté du bâti.

Cela allant de la qualité architecturale exceptionnelle, où un permis de démolir n'est plus délivrable qu'en cas de ruine quasi irrémédiable, à celle relevant du droit commun en passant par celles présentant une qualité architecturale majeure ou plus simplement intéressante.

De plus la ville est divisée en plusieurs secteurs partant du bord du lac jusqu'aux lieux les plus récemment urbanisés, selon des critères de densité des constructions ou encore de la forme et de taille des parcelles, ou encore de tracé des rues, dans le but d'assurer une protection adaptée, en particulier concernant les espaces publics et les plantations.

Enfin, le dossier présentait les recommandations de la ZPPAUP s'appliquant aux espaces publics et privés et développant les différents points du règlement en les illustrant. En effet les prescriptions sont très précises, allant jusqu'au enduits de maçonnerie souhaitables ou aux essences dignes de la zone de protection en passant par les matériaux de couverture ou la hauteur des haies.

L'effet d'îlot accentué. – Ce processus apparaît favorable pour sauvegarder un environnement urbain de qualité mais à notre sens on pourrait déplorer que son cadre reste communal sans implication forte de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency entourant Enghien.

De même la commune d'Epinay-sur-Seine et le département de Seine-Saint-Denis ne semblent pas davantage avoir été parties prenantes du processus.

Mais le plus dommageable pourrait être un approfondissement de l'effet d'îlot d'Enghien-les-Bains au milieu d'autres communes moins favorisées, dans une banlieue nord d'une agglomération déjà traversée par de nombreuses fractures, avec le développement de contrastes déjà accentués aujourd'hui.

Arnaud Estrade

radio-trottoir

« SOISY AURAIT-ELLE CHANGÉ DE DÉPARTEMENT ? » C'est la question que se posent les Soiséens quand ils voient le nouveau car de transport scolaire, décoré des armes de la ville, mais immatriculé dans le... 93. Ainsi, maintenant, de délégation en location, de sous-traitance en externalisation, on finit par ne plus savoir qui est responsable de quoi.

ON A TOUJOURS TENDANCE À CROIRE QUE L'ON PAYE MOINS CHER quand on achète en grosses quantités. C'est d'ailleurs ce que vous pousse à croire la mention « format économique » sur le lot de 2 × 2 croque-monsieur Herta vendu à Auchan 3,64 euros. Mais, à y regarder de plus près, le paquet simple contenant 2 croque étant à 1,61 euro, en achetant 2 paquets simples on arrive à 3,22 euros, soit 42 centimes d'économie par rapport à un paquet double, alors que c'est exactement le même produit. Consommateurs, gardez toujours votre calculette quand vous allez faire vos courses !

LES VOITURES VENTOUSES Y SONT NOMBREUSES et c'est presque tant mieux tant sont disgracieuses les barres de fer destinées à bloquer les voitures pour qu'elles n'envahissent pas complètement les trottoirs rue Carnot au niveau du marché. D'autant que, en l'absence de voitures, elles deviennent surtout dangereuses pour les piétons. Comment des urbanistes peuvent-ils imaginer des choses pareilles ? Monsieur le Maire n'a-t-il pas peur de voir sa responsabilité engagée en cas d'accident ?

NUISANCES AÉRIENNES

Avis favorable de la commission d'enquête pour la révision du PEB

Comme on pouvait s'y attendre, la commission chargée de l'enquête publique sur la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) des riverains de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle a rendu un avis favorable aux propositions préfectorales, le 14 mars.

Toutefois, cet avis favorable est assorti de deux réserves et de six recommandations, ce qui était quand même le minimum pour ne pas complètement fouler au pied les milliers d'avis qui se sont exprimés sur le sujet.

La commission demande d'une part qu'une nouvelle révision du PEB soit automatiquement engagée dès que le chiffre de 600.000 mouvements sera atteint, et d'autre part qu'une nouvelle étude soit effectuée dans cinq ans et qu'une nouvelle révision soit là aussi engagée si jamais l'étude devait s'écarter de plus de 5 % des chiffres annoncés aujourd'hui pour 2020.

Si ces deux réserves ne sont pas levées par le maître d'ouvrage, le rapport est alors réputé défavorable. Mais, faire des études et des révisions de plans, cela n'a jamais beaucoup gêné l'activité aéroportuaire, et d'ailleurs la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) s'est empressée de produire un communiqué dans lequel elle se félicite de ce résultat positif et où elle déclare accepter de prendre en compte ces réserves.

Des recommandations non contraignantes. – Plus intéressante est la recommandation n° 1 qui demande que soit étudiée la constitution d'un pôle multimodal sur le site de Vatry qui se substituerait à celui projeté sur Roissy afin de pouvoir mettre en place un couvre-feu total entre 23 heures et 6 heures du matin. Mais il n'y a aucune sanction prévue si la recommandation n'est pas suivie, ni même de début d'un financement pour l'étude du projet...

La recommandation n° 2 demande qu'une recherche transparente soit entreprise avec des organismes indépendants pour améliorer l'emport moyen des aéronefs. Excellente idée, mais cela suppose d'abord de condamner la philosophie de la déréglementation dont les libéraux nous rebattent les oreilles en permanence. Quel est le gouvernement où les écologistes seront assez forts pour l'imposer ?

Les autres recommandations concernent les procédures d'atterrissage, la création d'un organisme chargé de contrôler la pollution atmosphérique et le souhait de compensations financières pour la mise aux normes d'insonorisation des constructions de la zone D, toutes choses utiles mais qui ne changent pas fondamentalement la face des choses.

L'Advocnar, dans un communiqué, déclare à juste titre que ce n'est pas le lobby aérien qui doit dicter sa loi. Il lui reste maintenant à aller jusqu'au bout de sa démarche et à lever les dernières ambiguïtés, en cessant de soutenir de fait les maires qui veulent pouvoir continuer à urbaniser en zone de bruit et en laissant croire que les avis défavorables au PEB de ces maires et de l'Acnusa avaient les mêmes motivations.

Sylvain Druelle

Les Soiséens aux législatives

Le directeur de publication d'« Oxygène », François Delcombre, sera le représentant des Verts aux élections législatives dans la 6e circonscription, ce qui ne pose aucun problème à l'association, tant les six années écoulées depuis que « Oxygène » existe montrent que la pluralité d'expression et l'indépendance rédactionnelle du journal ont toujours été respectées.

On peut penser que Luc Strehaiano sera toujours le suppléant du sortant UMP François Scellier. L'UDF Alain Ananian a également été annoncé, à moins qu'il ne se fasse souffler la place par la maire de Saint-Gratien, nouvelle convertie. Enfin, Michel Verna – qui a déjà signé des articles dans ces colonnes – devrait représenter Génération Ecologie.

André Krempf

radio-trottoir

TOUT ARRIVE ! NOTRE DÉPUTÉ François Scellier, président du conseil général et grand partisan des projets autoroutiers grandioses, s'est publiquement interrogé le 30 mars, lors de la présentation de la consultation effectuée par le conseil général, s'il ne faudrait pas *« avoir une voie de la A15 dédiée aux transports en commun »*, ce que réclament depuis longtemps les écologistes. Souhaitons qu'il aura les mêmes attentions pour le BIP qui va bientôt couper Soisy en deux.

LA SOCIÉTÉ ALTARÉA AURAIT PU nous dispenser de l'implantation de son disgracieux préfabriqué avenue du Général-de-Gaulle, alors même que la destruction de l'immeuble actuel ne sera pas effective avant plusieurs mois. Faut-il que l'opération immobilière projetée soit juteuse pour que le promoteur se précipite ainsi !

CIRCULATION

Stop aux stops

C'EST UNE MODE qui se répand de plus en plus, et il est vrai pas qu'à Soisy, celle de mettre des « stops » à contre-courant de ce que la configuration de la voirie suggère naturellement, comme cela vient d'être fait par exemple rue Papelard.

L'intention que l'on devine derrière cette pratique est louable, puisqu'il s'agirait, globalement, de ralentir la vitesse des véhicules, souvent excessive en ville. Cependant, est-ce que c'est vraiment une bonne solution ? Il semblerait finalement que les inconvénients soient bien supérieurs aux avantages.

L'adaptation est difficile, déjà, parce qu'il y a toujours d'autres endroits où c'est la pratique contraire qui est toujours en vigueur, comme par exemple avenue du Général-de-Gaulle ou avenue Gavignot. Sans parler des autres endroits où c'est la règle générale qui s'applique, celle de la priorité à droite (sauf les ronds-points où c'est la priorité à gauche sans qu'on sache toujours très bien si on se trouve sur un rond-point tant il en est de configurations différentes).

Ne parlons pas des endroits où la bande stop sur la chaussée est plus ou moins effacée, faisant que souvent, en arrivant à un carrefour, on ne sait pas trop quelles règles il va falloir appliquer.

Du CO_2 en plus pour rien. – Enfin, et peut-être surtout, c'est encore, écologiquement, une mesure qui va dans le mauvais sens : sachant que c'est au démarrage qu'une voiture consomme le plus, ce n'est vraiment pas une bonne idée d'obliger les voitures à s'arrêter pour rien, alors qu'un simple ralentissement serait suffisant. Cela n'a l'air de rien, mais si on multiplie le nombre de voitures par le nombre de ces nouveaux stops, cela fait des tonnes de CO2 envoyées en plus dans l'atmosphère !

JEAN THOMAS

SOISY VILLE PROPRE

Nos trottoirs doivent cesser d'être des crottoirs !

LE DERNIER NUMÉRO de *Soisy Infos* fait part de son souci que, désormais, les espaces verts, les places et les trottoirs ne soient plus souillés par les déjections canines, objectif que nous ne pouvons que partager, tant certains endroits deviennent vraiment pénibles à arpenter.

Mais aussitôt, c'est la politique du bâton qui est mise en pratique : désormais, tout propriétaire ne ramassant pas les déjections de son animal de compagnie est passible d'une amende d'un montant de 11 euros.

Sac ou bac ? – Pour justifier cette démarche, la ville met en avant que des sacs biodégradables sont gratuitement mis à la disposition des propriétaires, mais est-ce vraiment le bon dispositif ? Des villes voisines, comme par exemple Enghien-les-Bains, ont adopté le système du « bac à chiens » qui est quand même moins contraignant et plus naturel.

Est-ce qu'une étude a été menée pour comparer les avantages et les inconvénients des deux systèmes ? Est-ce que les élus et les habitants ont été consultés sur leurs préférences ? Et est-ce que les sacs vont rester gratuits tout le temps ou est-ce juste le temps de faire prendre les « bonnes habitudes » ? Où faut-il poser ces questions pour avoir des réponses ?

MATHILDE COSSU

vie du conseil

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE HALTE-GARDERIE a été envisagée lors du conseil municipal du 8 février. Cette structure, qui comprendrait 12 berceaux, pourrait s'installer dans le parc de la Crica, rue d'Andilly-chemin de Cochet. Toutefois, pour les membres du conseil, l'étude s'est limitée à valider les demandes de subvention auprès du conseil général, du conseil régional et de la caisse d'allocations familiales.

LES NOUVEAUX TAUX D'IMPOSITION DES IMPÔTS LOCAUX ont été fixés lors du conseil municipal du 29 mars. S'il est vrai que ceux-ci augmentent peu, ils augmentent quand même, et en fonction d'un raisonnement que la plupart des conseillers municipaux seraient bien en peine d'expliquer, reposant sur le différentiel entre le taux d'évolution de l'indice de consommation des ménages et le coefficient de revalorisation des bases locatives... Enfin, l'essentiel était d'arriver à justifier une augmentation, la taxe d'habitation passant de 13,25 % à 13,29 % et le foncier de 13,69 % à 13,73 %.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ont ensuite été votées au cours de ce même conseil, M. Strehaiano indiquant, pour la première fois, que des précautions particulières seraient prises pour la rédaction du compte-rendu : selon le souhait du maire, il sera ainsi indiqué que, pour les conseillers ayant des responsabilités dans des associations subventionnées, ceux-ci ne participent pas au vote concernant leur association. Ce qui est quand même largement hypocrite puisque cela ne change strictement rien quant au résultat et qu'il ne devrait y avoir aucun problème à assumer le fait qu'une association utile à la vie soiséenne perçoive des subventions municipales.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal avril 2007 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 60.047, 95233 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr